



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 03 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle de l'toile de Wallincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/84 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE)

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre excusé (1) : NOIRMAIN Augustine

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (14) : WAXIN Vincent à PORTIER Carole, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, BALÉDENT Matthieu à TRIOUX COURBET Sandrine, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, DOYER Claude à HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à MATON Audrey, GOETGHELUCK Alain à OLIVIER Jacques, PELLETIER Gilles à BACCOUT Fabrice, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, MANESSE Joëlle à DAVOINE Matthieu, DUBUIS Bernadette à DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Pascal à DEFAUX Maurice, RICHARD Jérémy à LEONARD Julien

Secrétaire de séance : LEONARD Julien

2024/

Délibération 2024/84 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Georges FLAMENGT, président du SYMSEE, a transmis le rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2023.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux conseillers communautaires en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-39,

Vu la notification du rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2023 du 08 juin 2024,

Vu le rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2023 annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prends acte de la présentation dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité

Annexe(s) - [Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut](#)

<p>Le secrétaire de séance, Julien LEONARD</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 16/10/2024 Publication le 17/10/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--



RAPPORT D'ACTIVITES 2023



Avec la participation financière de



SOMMAIRE

1	ORGANISATION DU SYNDICAT	3
1.1	Le territoire.....	3
1.2	Les missions	6
1.3	statuts.....	6
2	GOUVERNANCE	6
3	FINANCEMENT DU SYNDICAT	7
4	EFFECTIF DU SYNDICAT	7
5	ACTIVITES DU SYNDICAT 2023.....	7
5.1	Vie du Syndicat de la Selle en 2023	7
5.1.1	Les réunions.....	7
5.1.2	Les finances.....	8
5.1.3	Les missions de l'agent comptable / administratif.....	10
5.2	Synthèse des temps passés régie en 2023	10
5.3	Synthèse de la mission érosion en 2023	11
5.3.1	Animation sur le territoire 2023	11
5.3.2	Les études 2023	12
5.3.3	Les travaux 2023	13
5.3.4	Nouveau partenariat : WPD/Les planteurs volontaires du Nord	13
5.3.5	Suivi ouvrages d'hydraulique douce.....	14
5.3.6	Communication	15
5.3.7	Synthèse des temps passés en régie 2023	16
5.4	Synthèse de la gestion des milieux aquatiques en 2023.....	16
5.4.1	Animation sur le territoire 2023	16
5.4.2	L'entretien des rivières et des milieux aquatiques 2023.....	17
5.4.3	Les études 2023	18
5.4.4	Restauration des rivières 2023	21

1 ORGANISATION DU SYNDICAT

1.1 LE TERRITOIRE

Le territoire du Syndicat est constitué des collectivités territoriales suivantes :

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS ET DU CATESIS comprenant les communes de :**

- BAZUEL
- BRIASTRE
- BUSIGNY
- CATILLON SUR SAMBRE
- HONNECHY
- INCHY EN CAMBRESIS
- LE CATEAU CAMBRESIS
- LE POMMEREUIL
- MAZINGHIEN
- MONTAY
- NEUVILLY
- ORS
- REUMONT
- SAINT AUBERT
- SAINT SOUPLET
- SAINT BENIN
- SAINT VAAST EN CAMBRESIS

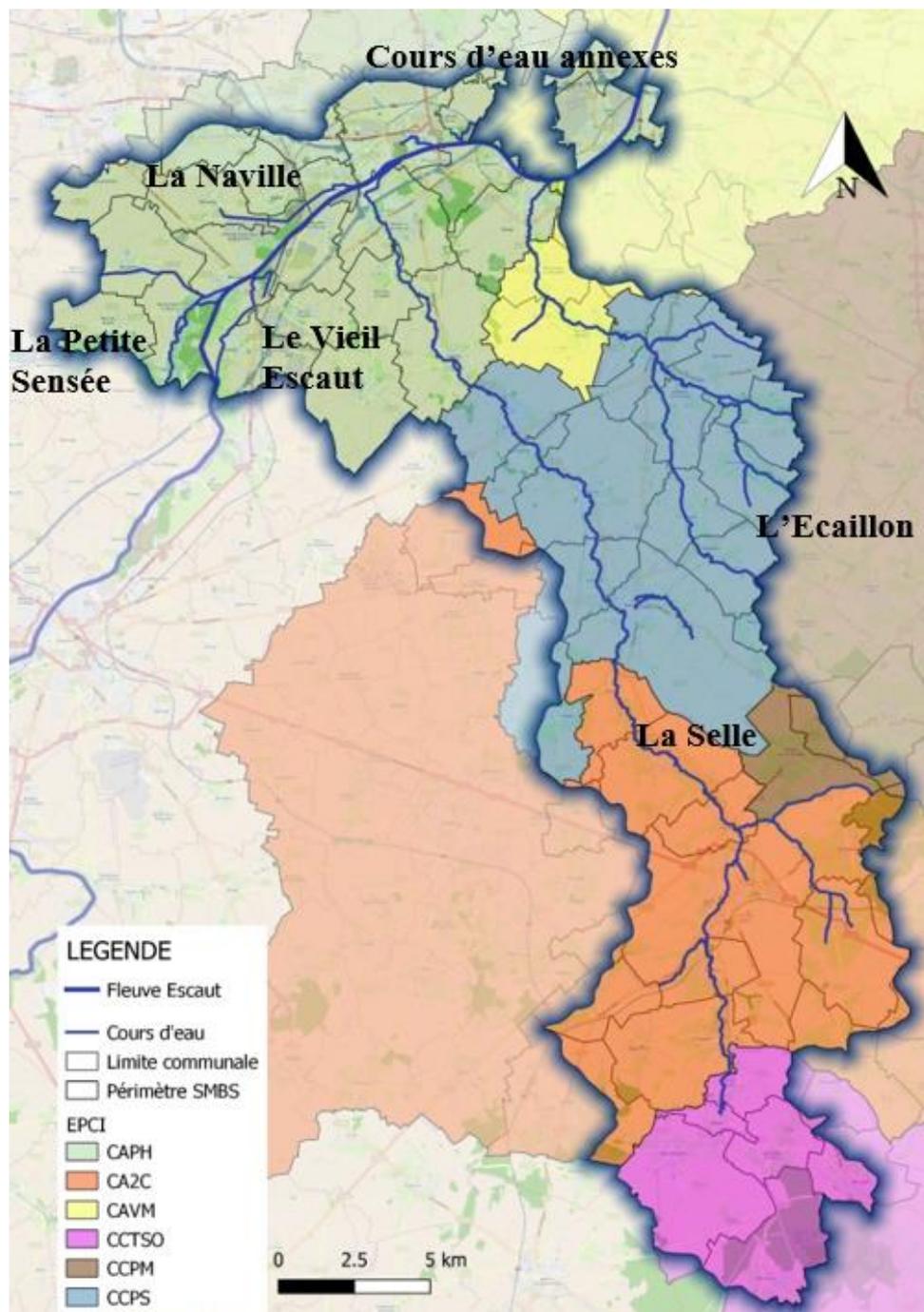
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS comprenant les communes de :**

- BEURAIN
- BERMERAIN
- CAPELLESURÉCAILLON
- ESCARMAIN
- HAUSSY
- MONTRE COURT
- ROMERIES
- SAINT MARTIN SUR ECAILLON
- SAINT PYTHON
- SAULZOIR
- SOLESMES
- SOMMAING SUR ÉCAILLON
- VENDEGIES SUR ÉCAILLON
- VERTAIN
- VIESLY

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT** comprenant les communes de :
 - ABSCON
 - AVESNES LE SEC
 - BOUCHAIN
 - DENAIN
 - DOUCHY LES MINES
 - EMERCHICOURT
 - ESCAUDAIN
 - HASPRES
 - HAULCHIN
 - HÉRIN
 - HORDAIN
 - LA SENTINELLE
 - LEU SAINT AMAND
 - LOURCHES
 - MARQUETTE EN OSTREVANT
 - MASTAING
 - NEUVILLE SUR ESCAUT
 - NOYELLES SUR SELLE
 - OISY
 - ROEULS
 - THIAN
 - TRITH SAINT LÉGER
 - WASNES AU BAC
 - WAVRECHAIN SOUS DENAIN
 - WAVRECHAIN SOUS FAULX
- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE** comprenant les communes de :
 - MONCHAUX SUR ÉCAILLON
 - VERCHAIN MAUGRÉ
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MORMAL** comprenant les communes de :
 - BOUSIES
 - CROIX-CALUYAU
 - FONTAINE AU BOIS
 - FOREST EN CAMBRÉSIS
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE SAMBRE OISE** comprenant les communes de :
 - LA VALLÉE MULATRE
 - MOLAIN
 - VAUXANDIGNY
 - HANAPPES
 - MENNEVRET
 - RIBEAUVILLE
 - SAINTMARTIN RIVIERE
 - TUPIGNY
 - VÉNÉROLLES
 - WASSIGNY

Le syndicat intervient pour :

- 6 EPCI-FP,
- 73 communes
- Une population proratisée de 104 625 habitants
- 6 bassins versants principaux : La Selle, L'Ecaillon, la Naville, Le Vieil Escaut, L'aval de la Sensée et les bassins urbains de la CAPH.
- Superficie de bassin versant de 38 653 ha.
- 140 km de cours d'eau gérés.



Carte. Territoire d'intervention du SMBS en 2023

1.2 LES MISSIONS

Le syndicat a pour objet la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et ce, afin d'assurer le maintien ou le rétablissement du meilleur fonctionnement hydraulique possible sur son territoire, via l'exercice de la compétence GEMAPI, le tout à l'échelle de son périmètre d'intervention tel que défini à l'article 2, grâce à des principes de solidarité amont-aval

Le linéaire de cours d'eau gérés évolue en 2022 pour prendre en compte l'ensemble des massés d'eaux identifiés par les Directions Départementales des Territoires de l'Asine et de la Mer du Nord. En 2023, le syndicat a assuré la gestion de 243 km de cours d'eau.

1.3 STATUTS

L'arrêté interdépartemental portant modification des statuts du syndicat Mixte du Bassin de la Selle devenu le Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE), est effective à compter du 2 janvier 2022.

Rappel : les modifications des statuts ont porté sur :

- Le changement de nom du syndicat : "Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut " (SYMSEE) ;
- L'intégration du nouveau périmètre d'intervention ;
- La définition des missions exercées au titre de la compétence GEMAPI ;
- Le transfert du siège social ;
- La composition du comité syndical ;
- La détermination des contributions des collectivités.

Avec l'adoption des nouveaux statuts, le syndicat n'intervient plus dans la lutte contre l'érosion des sols. Le syndicat a dorénavant pour unique compétence la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dite GEMAPI.

Pour 2023, dans le cadre de la GEstion des Milieux Aquatiques, le syndicat a mis en œuvre les moyens d'entretien, de restauration et de surveillance pour améliorer les milieux aquatiques.

Pour l'ensemble des adhérents, le syndicat a continué à entretenir les rivières et à réaliser des actions pour empêcher les coulées de boue d'impacter les milieux aquatiques.

2 GOUVERNANCE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est administré par un comité syndical composé de délégués et de suppléants. Le Bureau Syndical est composé de :

- Monsieur Georges FLAMENGT – Président, Maire de Saint Python
- Monsieur Henri QUONIOU – Vice-Président, Maire de Saint Souplet
- Monsieur Michel VENIAT– Vice-Présidente, Maire de Douchy-les-Mines
- Monsieur Denis SEMAILLE – Vice-Président, Maire de Beaurain
- Monsieur Jean-François DELATTRE – Secrétaire, Maire de Haspres

3 FINANCEMENT DU SYNDICAT

Les charges de fonctionnement du Syndicat sont financées par la participation financière des EPCI-FP et par des subventions obtenues essentiellement auprès de l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE.

4 EFFECTIF DU SYNDICAT

Pour l'exercice 2023, la composition du personnel du Syndicat est la suivante :

Service administratif :

Madame LEBON Sandrine, rédactrice principale de 2ème classe

Service technique :

- Un directeur technique : Monsieur MEUNIER Michaël
- Un chargé de mission « Lutte contre l'érosion et gestion des ruissellements » : Monsieur NZETA KENNE Vanneck jusqu'au 31 octobre remplacé par Monsieur Enzo PAGANA à compter du 1^{er} octobre 2023
- Un chef d'équipe : Monsieur DELSART Sébastien
- Des agents techniques :
 - Monsieur RUFFIN Gérôme
 - Monsieur SEBASTIEN Olivier
 - Monsieur Michael JOURNET
 - Monsieur SMOCZYK Vincent
 - Monsieur BILLOIR Vincent
 - Monsieur MARQUAY Frédéric à compter du 1^{er} juillet 2023
- Un contrat d'apprentissage Gestion des milieux naturels jusqu'au 31 août 2023 : M. Enzo PAGANA

5 ACTIVITES DU SYNDICAT 2023

Les missions du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle ont pour objectifs d'améliorer les milieux aquatiques et de prévenir les risques d'inondation par débordement des rivières.

5.1 VIE DU SYNDICAT DE LA SELLE EN 2023

5.1.1 LES REUNIONS

Le Comité Syndical s'est réuni 4 fois en 2023, à savoir :

- Le 1^{er} février 2023
- Le 24 mai 2023
- Le 20 septembre 2023
- Le 6 décembre 2023.

Le Bureau et les Commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation au comité syndical.

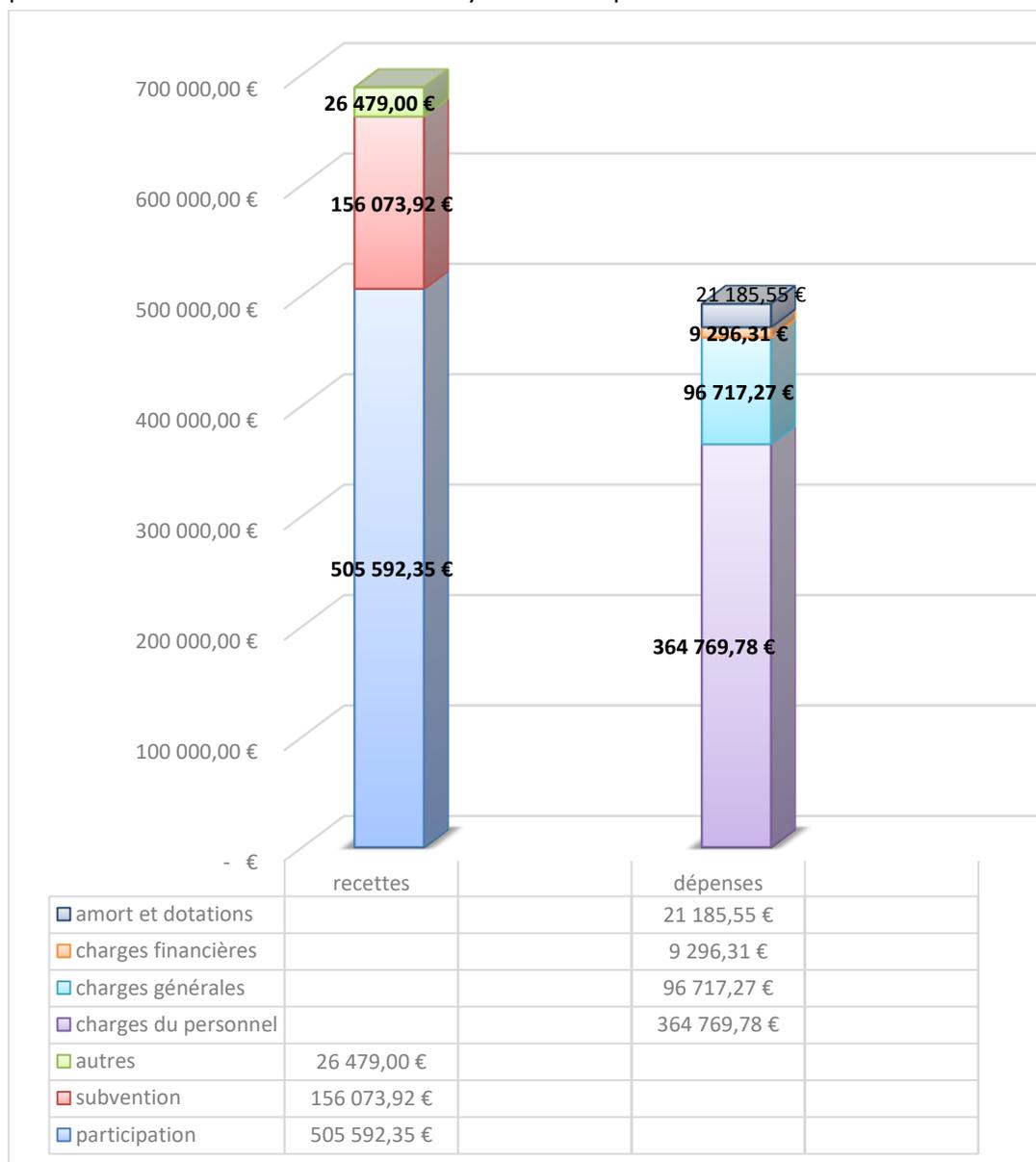
Les commissions du Syndicat sont :

- La commission des « Finances / Personnel / Administration » ;
- La commission de « Lutte contre l'érosion des sols » ;
- La commission « Grands Travaux et Plan de gestion de la Selle » ;
- La commission « Relation avec les collectivités territoriales et les pêcheurs » ;
- La commission « Appel d'offre ».

5.1.2 LES FINANCES

5.1.2.1 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

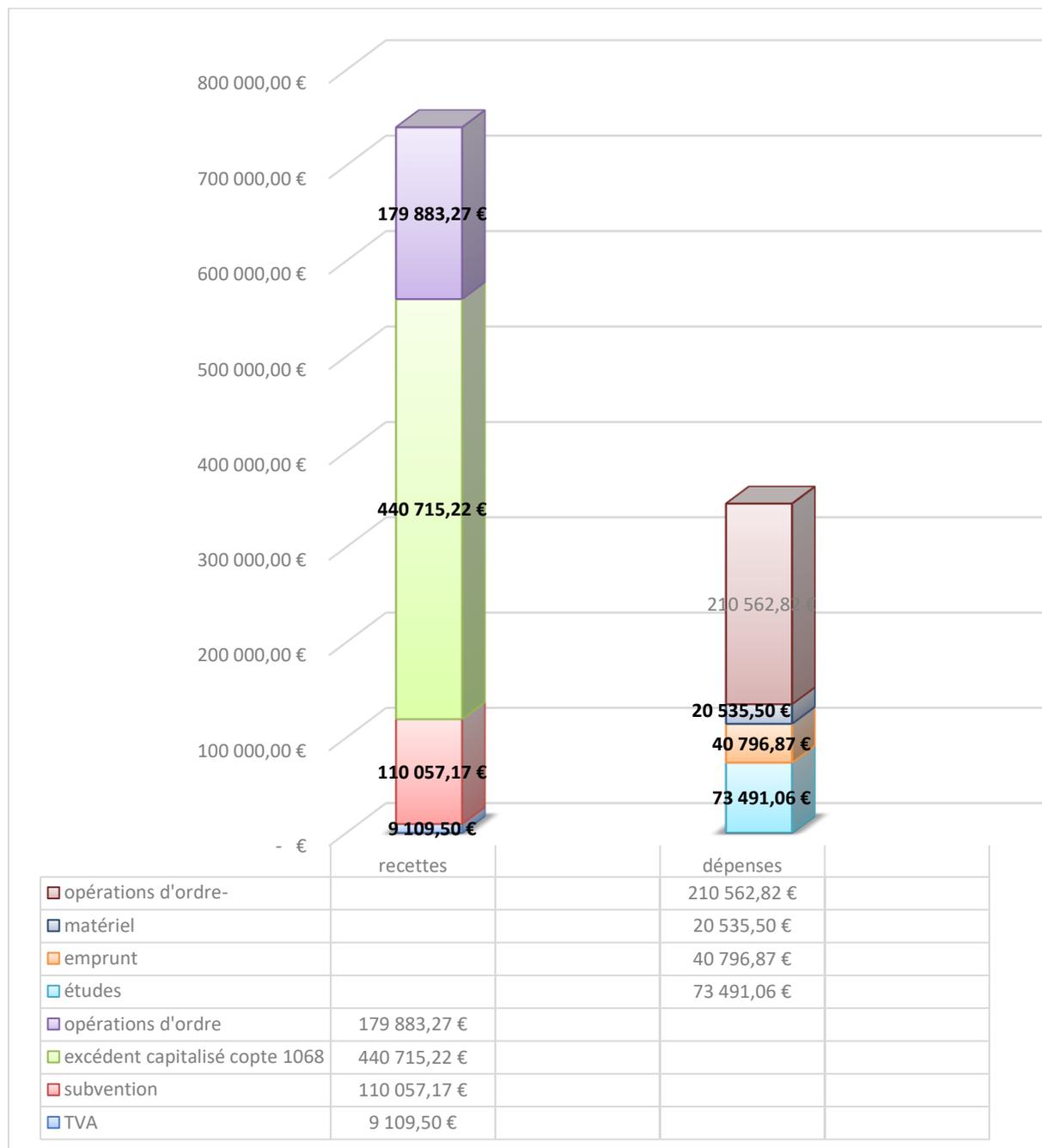
Les opérations de fonctionnement 2023 du Syndicat se répartissent de la manière suivante :



Total des recettes 688 145.27 € - total des dépenses 491 968.91 € = excédent 196 176.36 € pour l'année 2023.

5.1.2.2 RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement 2023 du Syndicat se répartissent de la manière suivante :



Total des recettes 739 765.16 € - total des dépenses 345 386.25 € = excédent de 394 378.91 € pour l'année 2023.

5.1.3 LES MISSIONS DE L'AGENT COMPTABLE / ADMINISTRATIF

Les missions de l'agent comptable / administratif couvrent les champs d'activités suivants :

- Élaboration du Rapport d'orientation budgétaire, budget ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Mise en œuvre, sous les directives des élus, des politiques déclinées par le comité syndical ;
- Recueillement et traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité.

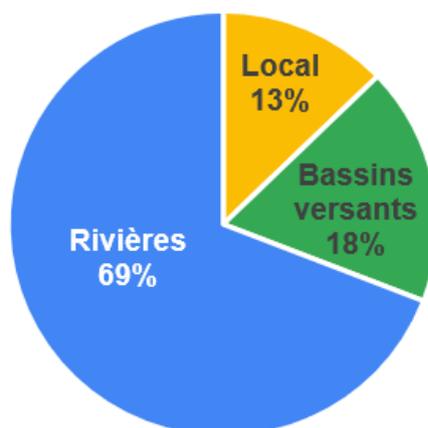
En 2023 :

- Mise en place du financement des contrats souscrit par les agents dans le cadre de la santé et de la prévoyance.
- La mise en place de la Nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ainsi que la rédaction du règlement budgétaire et financier.

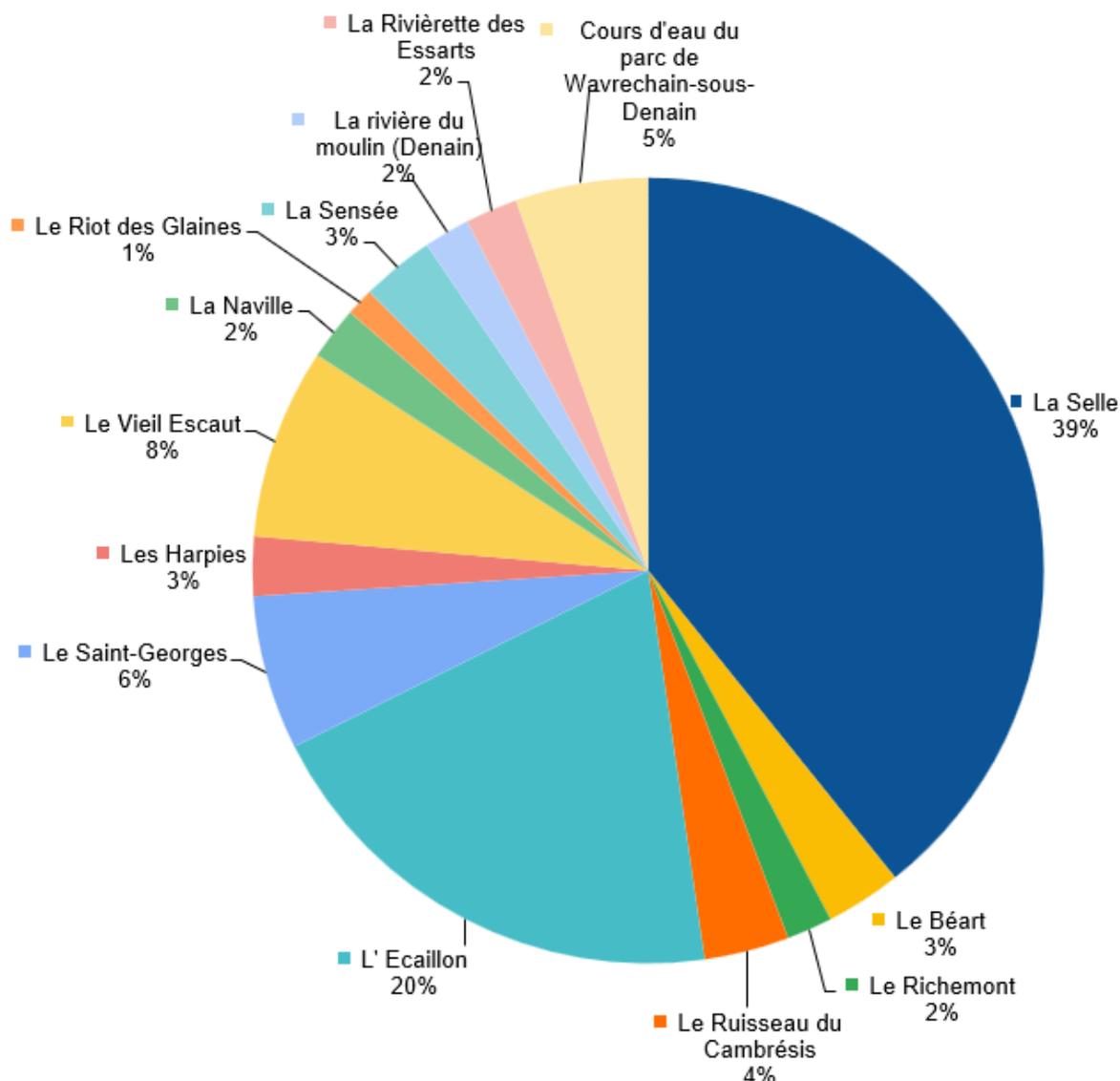
5.2 SYNTHESE DES TEMPS PASSES REGIE EN 2023

Les temps passés pour l'entretien et de restauration des rivières et lutter contre l'érosion des sols des équipes en régie représentent un volume de 8 742 heures pour l'année 2023 :

- 1 118 heures pour les formations, l'entretien des locaux, des véhicules, la préparation des chantiers, l'entretien et la réparation des machines ;
- 1 583 heures pour la mission de lutte contre l'érosion des sols ;
- 6 049 heures passées pour la gestion des rivières.



Temps passés 2023 en régie



Temps passés 2023 par masse d'eau

5.3 SYNTHESE DE LA MISSION EROSION EN 2023

5.3.1 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE 2023

En 2023, l'animation dédiée à la lutte contre l'érosion et les ruissellements impactant les milieux aquatiques s'est concentrée sur les zones prioritaires, notamment l'amont du bassin versant de la Selle, celui du Vieil Escaut, et le bassin versant de l'Ecaillon. Cette initiative a impliqué des interactions avec les propriétaires et exploitants, des réunions conjointes avec la chambre d'agriculture, ainsi que la préparation et la mise en œuvre de travaux d'hydraulique douce. De plus, le SYMSEE a réalisé en 2023 un diagnostic approfondi des sous-bassins versants de l'amont de la Selle, en marge de l'étude hydraulique réalisée par la Fédération de Pêche du Nord.

Les négociations pour les ouvrages ont débuté sur le sous-bassin versant des Essarts. Certains ouvrages ont été conventionnés et réalisés, tandis que d'autres ont reçu un accord de principe pour une réalisation possible en 2024.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau a lancé une campagne d'envergure pour promouvoir l'Agriculture de Conservation des Sols (ACS) sur ses bassins versants prioritaires. Le SYMSEE s'est joint à ce projet en collaboration avec la chambre d'agriculture Nord-Pas-Calais. La première phase, débutée en 2023, a inclus une réunion d'information réunissant une dizaine d'agriculteurs. Le 15 novembre, le syndicat a soutenu la chambre d'agriculture dans une session visant à étudier deux profils de sols à Saint-Souplet avec les agriculteurs présents, abordant la pédologie, la vie du sol, et l'adaptation des pratiques agricoles pour préserver des sols sains et durables. Un autre tour de plaine est prévu en janvier 2024 avec les élus pour présenter les projets réalisés sur le Solesmois.

Le SYMSEE souhaite mettre en avant que cette planification, renégocié dans le cadre des objectifs de l'animation avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, est prioritaire pour la protection du réservoir biologique. Cela n'omet pas les interventions ponctuelles sur l'ensemble du territoire, à l'instar des projets de création de haies menés sur les communes de Briastre et de Haussy, engagés à la suite de demandes des exploitants agricoles.

Le SYMSEE a également mené des négociations fructueuses avec la société WPD, spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, notamment les éoliennes. Ces discussions ont conduit à la signature d'une convention de partenariat tripartite, impliquant également l'association des planteurs volontaires du Nord. Ce partenariat est particulièrement bénéfique pour la région, car il favorise une augmentation significative du nombre de projets de plantation de haies, tout cela sans exercer de pression supplémentaire sur les ressources opérationnelles du SYMSEE.

Pour la réussite de ces missions, le SYMSEE souligne l'importance d'un soutien politique continu, de l'appui des élus locaux, et de la mobilisation des municipalités concernées par l'enjeu de l'eau. Il est essentiel que tous les acteurs soient sensibilisés à cette problématique.

5.3.2 LES ETUDES 2023

5.3.2.1 L'ETUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU ROGNEAU ET BERMERAIN

Fin mai 2018, de fortes précipitations sur le bassin du Rogneau ont entraîné des coulées de boue dans la commune de Vendegies-sur-Ecaillon. À la suite de cet incident, le maire a sollicité l'intervention du Syndicat pour apporter des solutions adaptées. Une étude hydraulique sur le bassin versant du Rogneau a été initiée, mais son avancement a été ralenti en 2020 en raison d'un climat politique instable à Vendegies-sur-Ecaillon. En 2021, le nouveau conseil municipal, en collaboration avec le Syndicat, a organisé une réunion pour définir les orientations de cette étude hydraulique. Cette étude s'est terminée en 2022.

Pour 2023, le SYMSEE a entamé le volet de lutte contre les ruissellements défini dans l'étude avec une campagne agricole les exploitants agricoles, et a négocié la mise en place de nombreux ouvrages de haies et de fascines. Le SYMSEE collabore étroitement avec la CCPS, en fournissant des conseils sur les aspects du projet liés à la prévention des inondations.

En outre, une réunion a été organisée en octobre avec la CCPS pour déterminer les prochaines étapes. Ces étapes incluent la poursuite de l'animation sur l'érosion et l'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce, le soutien pour informer et sensibiliser la CCPM sur l'impact des ruissellements sur les communes de la CCPS, la continuation des démarches pour la création de zones d'expansion des crues, ainsi que la définition des zones prioritaires pour la plantation de haies et le développement de l'agroforesterie.

5.3.2.2 ETUDE HYDRAULIQUE SUR L'AMONT DE LA SELLE

En 2022, la Fédération de Pêche du Nord a initié une étude visant à protéger les milieux aquatiques contre les coulées de boue. Le syndicat a apporté son expertise en tant que conseiller durant cette étude. A la conclusion de l'étude, deux zones ont été sélectionnées pour des aménagements : Saint-Martin-Rivière et Saint-Souplet Ouest. Des discussions ont eu lieu pour définir la répartition des responsabilités et la maîtrise d'ouvrage entre la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse et le SYMSEE. Le syndicat s'est proposé pour réaliser les travaux d'hydraulique douce avec la Fédération de Chasse. De plus, le SYMSEE s'engage à faciliter la communication avec les EPCI et les communes afin de trouver un porteur de projet pour les ouvrages structurants.

5.3.2.3 ETUDE WAVRECHAIN-SOUS-FAULX ET WASNES-AU-BAC

La Communauté d'Agglomération du Pays du Hainaut (CAPH) est confrontée à des enjeux d'érosion des sols et de coulées de boue. Les communes de Wavrechain-sous-Faulx et Wasnes-au-Bac ont profité de deux études hydrauliques, pilotées par la CAPH, pour lutter contre l'érosion des sols. Le Syndicat a repris ces dossiers en 2021. En 2022, le syndicat a réussi à négocier et à formaliser un accord avec un agriculteur pour l'implantation d'environ un kilomètre de haies. Bien que l'installation de ces haies ait été initialement prévue pour 2023, elle a été reportée à 2024 à la demande de l'agriculteur.

5.3.3 LES TRAVAUX 2023

En 2022, le syndicat a étendu son réseau d'ouvrages d'hydraulique douce de 6 kilomètres. Pour l'année 2023, il est en passe de compléter 8,5 kilomètres de haies et 190 mètres de fascines, ce qui portera le total de ses aménagements à environ 8,7 kilomètres. Toutefois, dans le cadre des plantations prévues à Escarmain, la délimitation entre les terrains privés et communaux s'est avérée complexe. Pour résoudre cette problématique, il a été décidé de faire appel à un géomètre afin de déterminer précisément les limites communales. Cette démarche nécessite de reporter la plantation de 1,5 km de haie et 60 mètres de fascine au début de l'année 2024.

Cette expansion significative des ouvrages d'hydraulique douce témoigne de la volonté et de l'engagement du syndicat à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

5.3.4 NOUVEAU PARTENARIAT : WPD/LES PLANTEURS VOLONTAIRES DU NORD

Après plus de deux ans de négociations, le syndicat a établi un partenariat financier avec la société WPD, formalisé par une convention tripartite. Cette convention rassemble trois entités clés : le SYMSEE, responsable de l'animation territoriale, la société WPD en tant que maître d'ouvrage, et l'association Les Planteurs Volontaires, agissant comme maître d'œuvre. Dans le cadre de ce partenariat, deux projets ont été lancés :

Un projet d'agroforesterie à la MFR Haussy, avec 240 mètres linéaires de haies.

Un projet à la Ferme Deparis à Escarmain, avec un certain nombre de mètres linéaires de haies.

Le SYMSEE a facilité les interactions entre les propriétaires et l'association. Les Planteurs Volontaires du Nord ont pris en charge l'ensemble du projet, depuis le diagnostic jusqu'à l'achat des matériaux et la réalisation des travaux. Le suivi du projet sera assuré par le SYMSEE.

5.3.5 SUIVI OUVRAGES D'HYDRAULIQUE DOUCE

5.3.5.1 SURVEILLANCE DU RESEAU TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES 2023

5.3.5.1.1 REDACTION ET SUIVI PLURIANNUELS D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'HYDRAULIQUE DOUCE

Le Syndicat, travaillant en étroite collaboration avec son partenaire financier principal, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, se consacre activement à l'entretien et à la remise en état des ouvrages d'hydraulique douce qu'il a lui-même mis en place.

Fin 2023, le syndicat a réalisé 30 km d'ouvrage d'hydraulique douce. L'objectif de cette démarche est de garantir un état optimal des installations conçues pour lutter contre l'érosion des sols à la fin de l'opération. Ceci inclut, si possible, un développement maximal des racines et des branches des plantations. Les ouvrages doivent être efficaces pour retenir et filtrer les matières en suspension et infiltrer les eaux. L'ambition est donc de pérenniser ces éléments essentiels à la protection et à la gestion durable des milieux aquatiques.

5.3.5.1.2 TRAVAUX DU PLAN PLURIANNUEL

Les interventions sur les ouvrages d'hydraulique douce réalisées par le Syndicat se répartissent en trois catégories : l'entretien courant, l'entretien spécifique et la restauration. Ces catégories sont déterminées en fonction de la fréquence prédéfinie des interventions, de l'ancienneté de l'ouvrage et de son état actuel. Parmi les travaux les plus fréquents sur les haies figurent le débroussaillage et le détourage manuel. La taille des haies a été effectuée sur certains tronçons à la fin de l'automne et au début de l'hiver. L'équipe est également attentive aux améliorations nécessaires sur les linéaires conventionnés, comme l'installation de fascines de saules, et aux problèmes rencontrés sur le terrain, tels que le labour accidentel des ouvrages ou la présence de pièges parfois non-conformes, nécessitant des discussions avec les exploitants, les propriétaires et les gardes-chasse.

En 2023, environ 21 km d'ouvrages ont fait l'objet d'un suivi annuel, et ce chiffre atteint approximativement 32 km si l'on inclut les ouvrages créés cet automne.

5.3.5.1.3 SUIVI RUISSOL

Dans le cadre de son engagement dans le réseau Erosion du Bassin Artois Picardie, le Syndicat réalise chaque année un suivi de ses ouvrages en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Ce suivi facilite la mise à jour des données relatives à l'état et au fonctionnement des ouvrages dans le logiciel RUISSOL, géré par la Chambre et financé par l'Agence de l'Eau. Cette opération est essentielle pour surveiller notamment la mortalité des éléments, leur efficacité et les modifications des linéaires. Grâce à ce suivi, les ouvrages peuvent être visualisés sur la cartographie du Bassin Artois Picardie, et il est possible de générer un résumé des interventions nécessaires, venant appuyer le Plan de Gestion interne. En 2023, toutes les nouvelles installations réalisées ont été communiquées à la Chambre d'Agriculture pour intégration dans leur base de données.

5.3.5.2 PLAN DE GESTION BASSIN VERSANT

Le Syndicat a entamé l'élaboration de son plan de Gestion GEMAPI, qui couvre à la fois la gestion des milieux aquatiques et celle des bassins versants. Un questionnaire, distribué à toutes les communes du territoire, a permis de collecter des informations sur les problèmes de coulées de boue et d'enrichir la base de données existante. En parallèle, le SYMSEE a initié une analyse approfondie des sous-bassins versants, impliquant l'inspection des parcelles agricoles et la formulation de propositions d'aménagements. Les informations recueillies sur les coulées de boue et les propositions d'aménagements constitueront une base essentielle pour les futures négociations avec les agriculteurs. L'Agence de l'Eau Artois Picardie a identifié trois zones prioritaires sur le territoire du SYMSEE : l'Amont de la Selle, l'Ecaillon et le Vieil-Escaut. À ce jour, le diagnostic de la majeure partie de l'amont de la Selle est achevé.

5.3.6 COMMUNICATION

Création des supports de communication : des affiches, des panneaux, la presse

Atelier pédagogique à la MFR Haussy

Participation aux profils de sol dans le cadre des ACS

5.3.7 SYNTHÈSE DES TEMPS PASSÉS EN RÉGIE 2023

Les temps passés en régie 2023 pour la mise en œuvre du programme de lutte contre les ruissellements sont de 1 583 heures.

La figure ci-dessous donne le détail des interventions :

	Actions	Temps passés
Bassins versants	Préparation chantier (rendez-vous et diagnostic) / matériel	528 h
	Surveillance / Coulées de boue	59 h
	Haie nouvelle - Plantation	646 h
	Haie existante - Entretien (taille, débroussaillage)	42 h
	Haie existante - Déchardonnage	20 h
	Haie existante - Arrosage	6 h
	Fascine - Création	200 h
	Bandes enherbées - Débroussaillage	82 h
	TOTAL	1 583 h

Répartition des temps passés d'entretien et de restauration 2023 pour lutter contre l'érosion des sols

5.4 SYNTHÈSE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2023

Le Syndicat de la Selle se charge de la planification, de la coordination, de l'animation et de la communication pour les projets inscrits dans les plans de gestion des rivières, où il agit en tant que maître d'ouvrage. Il gère toutes les activités liées à la gestion de l'eau des rivières, au rétablissement de la continuité écologique et à la protection des zones humides. En outre, le syndicat offre des conseils aux communes, aux entreprises et aux propriétaires riverains pour la gestion et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. Cette démarche vise à s'assurer que ces projets ne nuisent pas aux milieux aquatiques et n'aggrave pas les risques d'inondation.

5.4.1 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE 2023

L'animateur rivière et le chef d'équipe assurer l'animation des différents thématiques liées à l'entretien et la restauration des rivières.

Voici les principales actions engagées pour la mise en œuvre des choix du comité syndical en 2023 :

- Fonctionnement du Syndicat : Participation à l'élaboration du budget, des comités syndicaux, aux suivis administratifs et à l'organisation des commissions d'appels d'offres.
- Mise en Œuvre des Plans de Gestion :
 - Collaboration avec les élus du SYMSEE, les agents de terrain et les acteurs territoriaux pour définir les opérations à mettre en œuvre.
 - Préparation des plannings d'intervention avec le chef d'équipe.
 - Suivi des opérations réalisées (photos, visites de terrain).
 - Partage d'informations et échanges avec des organismes tels que la DDTM du Nord et l'Agence Française pour la Biodiversité.
 - Préparation, consultation et réalisation des travaux de protection de berge.

- Plan de Gestion 2023-2034 :
 - Organisation de réunions pour la préparation du nouveau plan de gestion.
 - Aide à la rédaction des questionnaires GEMAPI et rédaction du diagnostic.
- Continuité Écologique :
 - Coordination des travaux de restauration écologique.
 - Suivi des études et travaux et gestion des échanges avec les propriétaires d'ouvrages hydrauliques.
 - Animation du Comité de Pilotage et collaboration avec les partenaires techniques.
- Diverses Responsabilités :
 - Vigilance et suivi lors des crues, y compris le fonctionnement des stations de mesure.
 - Réponse aux demandes techniques et réglementaires des riverains et institutions.
 - Supervision des travaux d'urgence en cas de tempêtes.
 - Veille réglementaire et technique, incluant le génie écologique et le génie civil.
 - Gestion de la zone humide de Solesmes avec le Conservatoire d'Espaces Naturels.
 - Suivi des études de pollution et encadrement de stagiaires.
 - Participation au budget pour les besoins techniques et de communication.
 - Organisation et participation à diverses réunions techniques et administratives.
 - Suivi des conventions en cours et évaluation de la politique de restauration écologique.
 - Gestion administrative et financière des marchés publics.
 - Participation à des études hydrauliques et à des formations pour les agents (SST, formation incendie, CACES mini-pelle).
 - Aides administratives pour la mission érosion et organisation de séminaires.

5.4.2 L'ENTRETIEN DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2023

Les travaux d'entretien concernent les opérations courantes sur les masses d'eau identifiées par la DDTM du Nord : gestion des embâcles, débroussaillage, élagage, abattage, nettoyage des ouvrages et lutte contre les espèces invasives végétales...

La réalisation des travaux d'entretien courant correspond à 8 518 heures passées. Les travaux d'entretien ont donné entière satisfaction. La répartition des temps passés est la suivante :

	Actions	Temps passés
Rivières	Etude plan de gestion	64 h
	Préparation chantier (rendez-vous et diagnostic) / matériel	133 h
	Surveillance générale (2 fois par an)	226 h
	Nettoyage et surveillance rivière/vannes/ponts	1 171 h
	Abattage	3 h
	Elagage	254 h
	Gestion Saules Têtards	577 h
	Embâcles (bois, branches, bouteilles, sacs plastiques...)	1 177 h
	Faucardage	64 h
	Débroussaillage	1 106 h
	Lutte rats musqués	40 h
	Lutte plantes invasives - renouée	621 h
	Lutte plantes invasives - chardons	180 h
	Lutte plantes invasives - balsamine de l'Himalaya	121 h
	Travaux clôtures	103 h
	Travaux caches piscicoles	79 h
	Travaux autocurage	64 h
	Retrait animal mort	4 h
	Entretien projet de restauration - recépage	48 h
	Entretien projet de restauration - débroussaillage	16 h
TOTAL		6 049 h

Répartition des temps passés 2023 pour la gestion des rivières

5.4.3 LES ETUDES 2023

5.4.3.1 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU VIEIL ESCAUT

Restaurer la continuité écologique de la rivière le Vieil Escaut est un des objectifs prioritaires. Actuellement, la rivière a un fort potentiel pour la biodiversité mais elle ne dispose pas d'un débit suffisant pour évacuer les sédiments accumulés. Cette situation est en partie due aux travaux de création du canal à grand gabarit par VNF, qui ont détourné la partie amont de la rivière vers le canal.

Une étude a été menée avec l'objectif de rétablir la continuité de la rivière Vieil Escaut en prélevant de l'eau du canal. Cette initiative vise à garantir que les travaux n'auront pas d'impact négatif sur les risques d'inondation. Les conclusions de l'étude indiquent la faisabilité technique du projet. VNF a été consulté et une réunion technique s'est tenue en novembre 2022 pour établir le volume d'eau à prélever du canal de l'Escaut afin de réalimenter le Vieil Escaut. Avec l'acceptation du projet par VNF en 2023, le syndicat pourra en 2024 formaliser les prélèvements par une convention et lancer les démarches nécessaires à la concrétisation de l'étude.

5.4.3.2 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE D'OUVRAGES HYDRAULIQUES A BERMERAIN ET VENDEGIES-SUR-ECAILLON

La commune de Bermerain, située à la jonction de la rivière Ecaillon et du ruisseau de Saint-Georges, est confrontée à un problème écologique significatif : le moulin de Bermerain, complètement infranchissable, isole les populations piscicoles en amont de l'Ecaillon.

La commune de Vendegies-sur-Ecaillon, également à la confluence des rivières les Harpies et l'Ecaillon, doit gérer un moulin en très mauvais état, représentant un risque d'inondation. La commune et le propriétaire sont favorables à la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage.

Les études pré-opérationnelles sont terminées :

- Pour Bermerain, le projet envisage de restaurer le bras de contournement et de renaturer les lits mineurs.
- Pour Vendegies-sur-Ecaillon, le projet prévoit de dégrader ou d'effectuer un arasement partiel de l'ouvrage, accompagné d'une renaturation des lits mineurs.

La phase de maîtrise d'ouvrage pour la préparation des travaux (études au stade de projet, dossiers réglementaires, consultation des entreprises et supervision des travaux) devait commencer en 2023. Cependant, le Syndicat a rencontré des difficultés pour obtenir des subventions. L'agence de l'eau a imposé un scénario alternatif pour les travaux à Vendegies-sur-Ecaillon, plus ambitieux, qui implique la suppression du seuil de l'ouvrage. Cette approche nécessite une expertise géotechnique supplémentaire et un avenant pour l'entreprise de maîtrise d'œuvre afin d'examiner ce scénario additionnel. Les consultations pour les entreprises d'expertise sont en cours.

La phase de maîtrise d'œuvre des travaux devrait débuter en 2024, après l'obtention de l'accord de subvention, avec pour objectif de réaliser les travaux en 2026.

5.4.3.3 ETUDE COMPLÉMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE LA NAVILLE

La rivière La Naville est actuellement confrontée à un problème majeur : un siphon situé sous le canal de l'Escaut entrave la continuité écologique et augmente le risque d'inondation pour les communes en amont.

En 2021, le Syndicat a achevé une étude préliminaire sur la faisabilité de supprimer ce siphon. Après concertation avec la CAPH, il a été résolu de poursuivre ce projet. Le bureau d'études techniques CE3E a été chargé de cette étude, qui a inclus une analyse détaillée de la topographie de l'ouvrage, de la rivière, et des zones susceptibles d'être inondées en amont. L'étude a révélé qu'il serait risqué de supprimer le siphon, car cela pourrait provoquer des remontées d'eau dans le cours de la rivière en cas de crue, menaçant de submerger les parties basses de la ville de Lourches.

Bien qu'il soit reconnu qu'il n'existe pas de solution pour rétablir complètement la continuité écologique, des alternatives ont été envisagées pour atténuer les risques d'inondation. L'une de ces solutions est la création d'une zone d'expansion des crues. Cette zone est prévue à proximité d'une nouvelle entreprise de logistique, qui a exprimé son intérêt à participer au projet.

Les premières négociations relatives à ce projet ont débuté en 2023. Le Syndicat s'est montré disposé à poursuivre les efforts et à apporter son soutien technique pour minimiser les risques d'inondation dans la commune de Louches.

5.4.3.4 MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU MOULIN DU TORDOIR A MONTAY – BV SELLE

Le Syndicat continue à œuvrer pour la restauration de la continuité écologique du bassin versant de la Selle, en mettant l'accent sur l'amont du bassin qui est considéré comme un des derniers réservoirs biologiques importants du département du Nord.

La maîtrise d'œuvre a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations de l'étude projet, qui incluent la suppression du radier, la création d'une pente douce naturelle, et l'établissement d'habitats aquatiques, selon les conclusions de l'étude sur les 31 ouvrages de la Selle. Le bureau d'études CE3E a été chargé de cette maîtrise d'œuvre, et les conclusions de l'étude d'exécution seront présentées en janvier 2023.

La DDTM du Nord et la préfecture ont rapidement transmis l'arrêté préfectoral autorisant les travaux au premier trimestre de 2023. Le montage financier et le choix de l'entreprise ont commencé durant ce même trimestre. Cependant, après consultation des partenaires financiers, il s'est avéré impossible d'obtenir les aides financières nécessaires avant le début des travaux. En conséquence, et à la suite d'une décision prise par le Président du syndicat et approuvée par le conseil syndical, il a été décidé de reporter les travaux à 2024 pour éviter tout risque financier.

L'entreprise chargée des travaux a été sélectionnée, et les consultations pour les entreprises de communication sont en cours. Les travaux sont prévus pour août 2024.

5.4.4 RESTAURATION DES RIVIERES 2023

Les travaux réalisés ont inclus plusieurs mesures importantes :

- Protection des Rivières : Installation de clôtures le long de 2 km de rivières pour assurer leur protection rapprochée, avec la mise en place d'abreuvoirs à Neuville, Montay et Le Pommereuil.
- Création de Caches Piscicoles : aménagement de 20 caches piscicoles structurés et mobiles sur l'ensemble des rivières et EPCI-FP. Ces sites expérimentaux visent à permettre aux équipes de tester divers dispositifs mobiles, d'ajuster les méthodes aux particularités de chaque rivière et de former l'équipe en prévision du futur plan de gestion.
- Réutilisation du Bois d'Entretien : Utilisation du bois récupéré lors des opérations d'entretien courant des rivières pour créer des caches piscicoles mineurs. Les interventions impliquent principalement le repositionnement des bois dans des configurations optimales pour la santé et le fonctionnement efficace des rivières.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_84
Objet :	Délibération 2024/84 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200030633-20241009-2024_84-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241009-2024_84-DE-1-1_0.xml	text/xml	945 o
Document principal (Délibération) Nom original : 84.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241009-2024_84-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 14h10min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 14h10min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2024 à 14h11min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 14h11min32s	Reçu par le MI le 2024-10-16